

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 12 février 2024**, à 20 h 35, au lieu habituel des sessions, au 850, rue Principale, Saint-Ambroise-de-Kildare, à laquelle étaient présents :

La mairesse suppléante, madame Annie Neveu, conseillère district no 2

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Joachim Larochelle-Courchesne	District no 1	Frédéric Bourgeois	District no 4
Roxane Perreault	District no 3	Éliane Neveu	District no 5
		Jean Lemieux	District no 6

Était aussi présent : Monsieur René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier

Était absent : Monsieur Michel Dupuis, maire

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉSENTS, RENONCENT À L'AVIS DE CONVOCATION REQUIS ET CONSENTENT À DISCUTER ET À DÉCIDER DE TOUS LES SUJETS QUI SERONT PRÉSENTÉS LORS DE CETTE SÉANCE.

1. Législation

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Madame la mairesse suppléante amorce la séance et demande aux élus de s'identifier et constate le quorum. Le maire est absent à l'extérieur de la municipalité.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

043-02-2024

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Joachim Larochelle-Courchesne,

Il est unanimement résolu par les conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté.

1. Législation

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

1.2. Adoption de l'ordre du jour

2. Administration générale

2.1. Modification au calendrier des séances du conseil municipal 2024

3. Loisirs et Culture

3.1 Correction de la résolution 039-02-2024 – Contribution municipale à la tarification pour le soccer 2024

4. Période de questions

2. Administration générale

2.1. Modification au calendrier des séances du conseil municipal 2024

044-02-2024

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire qui s'est tenue le lundi 6 novembre 2023, le conseil a adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024 par la résolution 221-11-2023;

ATTENDU QU' en vertu de cette résolution, la prochaine séance du conseil est prévue le 4 mars 2024;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil de l'année courante afin de modifier la date de la séance ordinaire du 4 mars 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,
Appuyée par M^{me} Roxanne Perreault,

1- Que le calendrier des séances du conseil municipal, résolution 221-11-2023, soit modifié afin que la séance ordinaire du conseil prévue pour le lundi 4 mars 2024 se tienne le lundi 11 mars 2024.

3. Loisirs et Culture

3.1. Correction de la résolution 039-02-2024 – Contribution municipale à la tarification pour le soccer 2024

045-02-2024

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire qui s'est tenue le lundi 5 février 2024, le conseil a adopté la résolution 039-02-2024 traitant de la tarification pour la saison de soccer 2024;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le pourcentage du remboursement des frais d'inscription par enfant de la Municipalité inscrit à la saison 2024;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme Éliane Neveu,
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- De remplacer la résolution 039-02-2024 par la présente résolution;
- 2- De rembourser une somme équivalant à 45 % des frais d'inscription, par enfant de la Municipalité inscrit à la saison 2024 de l'activité de soccer du Club de soccer Lanaudière Nord.

4. Période de questions

Aucune personne dans la salle et il n'y a aucune question.

Sur ce, la séance est levée à 20 h 37.

Annie Neveu
Mairesse suppléante

René Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Annie Neveu, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.